

De: Communication
Envoyé: mardi 6 mai 2025 11:17
Objet: Actualités de l'Alpe d'Huez

Les informations de la commune d'Huez

Ouvrez cette news dans votre navigateur



FERMETURE CABINET INFIRMIERE LE 04 MAI



Le cabinet des infirmières sis dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Alpe d'Huez a **fermé définitivement ses portes le 4 mai sur l'Alpe d'Huez.**

L'ADMR de Bourg d'Oisans, joignable au 04 76 11 38 98, prend en charge la totalité des patients de l'Alpe d'Huez depuis le 5 mai.

COMMUNE



Retrouvez toutes les fiches de postes [ICI](#)

RECHERCHE un(e) AESH pour l'accompagnement de 2 enfants à l'école de l'Alpe d'Huez

Le poste d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de Handicap) nécessite l'obtention du Baccalauréat.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la référente Isabelle GOBBA au PIAL (Pole Inclusif d'accompagnement localisé) de Vizille.

Un logement est mis à disposition par les parents.

Téléphone : 06.25.02.80.31.

Voirie HUEZ

Route de Sarenne



7-57 2025-023
ARRÊTE MUNICIPAL TRANSPARENT
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX SUR VOIRIE
À LA COMMUNE D'HUEZ
38750 HUEZ

alpe+huez

N°RR: 2025-023

Jean-Yves NOFFRE, Maire d'Huez,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-3, V3 le code de la voirie urbaine,
Vu les articles R. 411-1 et R. 417 du code de la voirie,
Vu les articles L. 131-1 et R. 135-1 du code de la voirie routière,
CONSIDÉRANT la demande de la Direction des Services Techniques, représentée par Monsieur Jérôme JOLY, Directeur des Services Techniques,
L'objet de l'arrêté est d'autoriser des travaux de pose de grilles de protection des bornes de la voirie à l'entrée du Village RD 211 38750 Huez,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 12 mai 2025 et jusqu'au 21 mai 2025, les services techniques commencent les travaux d'entretien des travaux de pose de grilles de protection des bornes de la voirie à l'entrée du Village RD 211 38750 Huez d'Huez.
Après l'achèvement de ces travaux, les bornes de la voirie seront à nouveau peintes et entretenues.
Mise à disposition de la circulation sur les dates indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2 : La durée des travaux sera de 12 jours calendaires.

ARTICLE 3 : La municipalité de ces dispositions sera assurée par des permis, de signalisation routière ou en fonction des services techniques à l'entrée de la voirie.

ARTICLE 4 : Le gardien, le service municipal, et les services techniques, après l'achèvement de ces travaux, assureront la sécurité de la voirie et de la circulation.

ARTICLE 5 : La présente décision sera prise à l'issue d'un conseil municipal ouvert le Mercredi 13 mai 2025 à 19h00 dans un lieu de réunion à définir par le Maire, le Maire adjoint ou le Maire délégué. Le présent arrêté sera affiché dans le lieu de réunion et sur le site de la commune.

ARTICLE 6 : Arrêté fait de cet arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Directeur d'Etat des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg-Gréon,
- Monsieur le Maire d'Huez,
- Monsieur le Maire adjoint d'Huez,
- Monsieur le Maire délégué d'Huez.

Alpe d'Huez, le 08 avril 2025
Fait à Huez,
En sa délégation,
L'Adjoint au Maire,
Yves CHAUBANAY

Mairie Huez - Alpe d'Huez
225 route de la Porte - 38750 Village d'Huez - 03 034 76 11 21 21
info@mairie-huez.fr - www.alpehuez-mairie.fr

Visé Direction



ARRÊTE N°7-57-2025-047
RÈGLEMENTAIRE LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
ROUTE DU COL DE SARENNE

alpe+huez

N°RR: 2025-047

Jean-Yves NOFFRE, Maire d'Huez,
Vu la Loi n°82-215 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions nouvelles et complétée par la Loi n°92-623 du 22 juillet 1992, la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 et la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales,
Vu les articles L. 3221-1, L. 2231-1 à L. 2231-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R. 413 à R. 437 du code de la voirie,
Vu la délibération de la commune du 26 mai 2010 et 27 juin 2012, ainsi que la délibération de la communauté de communes de FOISSAN en date du 25 mars 2019 autorisant la route du Col de Sarenne d'intérêt communautaire,
Considérant que la route du Col de Sarenne est une route de montagne classée « nationale » qui prend son début dans la commune de FOISSAN et s'arrête pour le territoire d'Huez au niveau du pont de Gail,
Considérant qu'elle n'est pas dotée de bornes de sécurité côté aval et qu'elle n'est pas déviée en cas de neige, ce qui implique que cette route de montagne doit être sécurisée par la SITA,
Considérant que celle-ci est forcée à la circulation durant les saisons hivernales du fait de sa dangerosité,
Considérant que les conditions météorologiques permettent le réouverture du Col de Sarenne,

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour les raisons énoncées ci-dessus, la route du Col de Sarenne est ouverte à la circulation de tous engins à moteur ainsi qu'aux piétons à compter de ce jour (le 28 avril 2025) jusqu'aux premières chutes de neige prochaines.

Article 2 : La circulation reste toutefois interdite aux véhicules de plus de 3,5 T et les transports en commun, suite au glissement de terrain dans le secteur des bornes à Clavens jusqu'à la fin des travaux de confortement à l'automne 2025.

Article 3 : L'utilisation de cette voie d'accès au Col de Sarenne à vocation touristique ou fait de son classement « nationale », mise sous la responsabilité des usagers. La prudence est requise en raison de la présence de randonneurs cyclistes et avertis.

Article 4 : Mise en application.
Le Directeur Général des Services d'Huez, le Directeur du service des dates et de la sécurité de la SITA, le responsable des services techniques d'Huez, les services de la gendarmerie et de la police municipale sont chargés chacun de ce qui est concerné, de l'exécution en cet arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

Mairie Huez - Alpe d'Huez
225 route de la Porte - 38750 Village d'Huez - 03 034 76 11 21 21
info@mairie-huez.fr - www.alpehuez-mairie.fr

Visé Direction

Travaux cimetière à partir du 13 mai

Des travaux d'aménagement paysager vont être entrepris dans l'ancien cimetière à partir du mardi 13/05 pour une durée approximative de 3 semaines : les allées en gravillons vont être transformées en gazon. Il se peut que l'une des deux entrées soit fermée temporairement.

Programme travaux Place Paganon



Retrouvez le programme des travaux pour la place Paganon



Appel d'offres centre équestre



alpe+huez

N/REF : 1144-17N/MOJP

AVIS

Commune d'Huez – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communal pour l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez.

Par délibération du 26 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Huez a décidé de confier l'exploitation de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez à un tiers, par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra verser à la Commune une redevance annuelle plancher de 20.000,00 euros. Cette autorisation d'occupation du domaine public sera concédée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2025 et jusqu'au 30 septembre 2028.

Le cahier des charges peut être retiré en mairie annexée de l'Alpe d'Huez pendant les heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ou téléchargé sur le site : <https://www.alpehuez-mairie.fr/>

Les candidatures devront être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention « AOT – exploitation de l'animation équestre et animalière de la station de l'Alpe d'Huez – Ne pas ouvrir » à la mairie annexée de l'Alpe d'Huez, au plus tard le 30 juin 2025 à 16 h 00.

L'Alpe d'Huez, le 1^{er} avril 2025



Maire
Christophe VIVES NOYREY



Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 route de la Poste - 38750 L'Alpe d'Huez - 33 (04 76 11 21 21)
r12@maire.alpehuez.fr - www.alpehuez-mairie.fr



Plus d'infos [ICI](#)

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Huez

Par délibération du 16 avril 2025, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Huez.

Le projet de PLU est disponible en ligne sur le [site internet](#) de la mairie et consultable à la direction de l'urbanisme de la Commune

Une enquête publique sera organisée au cours de l'été prochain.

Ventes



VEHICULE UTILITAIRE

marque Renault

La Commune met en vente
sans contrôle technique un véhicule utilitaire :

TYPE « Express », 1,9 D,
Mise en circulation : 06/1996,
120000 kms, dans l'état.

Prix de départ : 250 €

Les offres sont à faire parvenir par courrier à la Mairie
226 route de la Poste 38750 ALPE D'HUEZ

AVIS DE COUPURE ELECTRIQUE LES 09/05/25 ET 16/05/2025

enedis

POUR AFFICHAGE

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de HUEZ
Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.
Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début ou de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.
Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site internet ou le bouton de QR CODE en bas de page, ou télécharger l'application Enedis à vos côtés. Toutefois l'abonnement pourra être rétabli à tout moment avant la fin de la coupure indiquée.

Horaires des coupures :

Vendredi 09 mai 2025
de 09h30 à 12h30

Quartiers de Huez (05) :

112 LE 300 500

145 VIGNES LE 9705612

105 ou 103, 205 ou 208, 301, 325 ou 327, 311 ou 313, 401 ou 409, 501 ou 507, 601, 102 ou 108, 302, 306 ou 312, 402 ou 406, 410, 502 ou 508, 602, 308B, 309B, 310B, 409B, 409A, 510B ou 516 (ANAF)

316 FL, 402 ou 407, 111, 201 ou 203, 301 ou 311, 405, 4 ou 12, 142 ou 145, 202 ou 212, 303 ou 306, 312, 403 ou 404, 412, 503A, 503B, 503C, 503D, 511 ou 512

COPIRO, LES BALCONS DE LA SAGNE

enedis

POUR AFFICHAGE

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de HUEZ

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site internet ou le bouton de QR CODE en bas de page.

Toutefois l'abonnement pourra être rétabli à tout moment avant la fin de la coupure indiquée.

Horaires des coupures :

Vendredi 16 mai 2025

de 09h30 à 12h30

Quartiers de Huez (05) :

1 au 7, 11 au 13, 15 au 23, 2 au 4, 11, 23 ou 28 de HUEZ (05)

Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité. Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité. Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité.



Enedis

Un QR code est disponible sur le site internet de la commune de Huez.

Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité. Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité. Enedis ne peut garantir de garantir l'absence de panne de service d'électricité.



Enedis

Un QR code est disponible sur le site internet de la commune de Huez.

ENQUETES PUBLIQUES

Projet de remplacement de la télécabine de POUTRAN et aménagements associés

Une enquête publique portant sur le remplacement de la télécabine de POUTRAN et les aménagements de piste associés porté par SATA Group se déroulera du 14 avril 2025 à 9h au 14 mai 2025 à 17h, y compris par voie électronique.

Dossier accessible sur l'adresse suivante <https://www.alpedhuez-mairie.fr/enquetes-en-cours/> et sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6147>

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête publique papier tenus à disposition du public en mairies d'Oz et d'Huez
- Sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6147> Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6147@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6147> et donc visibles par tous.
- En les adressant par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Monsieur Georges GUERNET (ou son suppléant) – commissaire enquêteur – MAIRIE 34 route d'Oz 38114 – OZ EN OISANS. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Projet de prolongation de la télécabine du Rif Nel

Une enquête publique portant sur la modification du téléporté de la télécabine du Rif Nel avec ajout d'un tronçon porté par SATA GROUP se déroulera du 5 mai 2025 à 9h au 5 juin 2025 à 17h, y compris par voie électronique.

Dossier accessible sur l'adresse suivante <https://www.alpedhuez-mairie.fr/enquetes-en-cours/> et sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>

Permanences en mairie annexe :

- Le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le samedi 24 mai 2025 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 5 juin 2025 de 14h à 17h.

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie annexe,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6193>,

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6193@registre-dematerialise.fr,
- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique – RIF NEL).

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 20 communes du territoire de l'Oisans et de la Basse Romanche

Par arrêté n°2025-RAC-01 du 1er avril 2025, le Président du Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans et de la basse Romanche, SACO, a prescrit l'organisation et l'ouverture d'une telle enquête publique portant sur les communes de **Allmond, Auris, Besse, Le Bourg-d'Oisans, Clavans-en-Haut-Oisans, Les Deux Alpes, Le Freney-d'Oisans, La Garde, Huez, Livet-et-Gavet, Mizoën, La Morte, Ornon, Oulles, Oz, Saint-Christophe-en-Oisans, Vaujany, Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas, Villard-Reymond**. Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs

du mercredi 23 AVRIL à 9h00 au vendredi 23 MAI 2025 à 16h30

Le zonage d'assainissement des eaux usées est établi en application de l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il a pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectifs et ainsi de distinguer l'assujettissement obligatoire aux différentes redevances d'assainissement des abonnés.

Le siège de cette enquête est fixé au **SACO situé au 1bis rue Humbert, 38520 LE BOURG-D'OISANS**.

Par décision n°E2500049/08 du 12 mars 2025 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble sont désignés en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur François RAPIN comme titulaire et Monsieur Jean-Pierre BLANCHIER comme suppléant, en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant toute la période d'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur support papier, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, d'Huez (mairie annexe de l'Alpe d'Huez), des Deux Alpes, au siège du SACO à leurs jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par voie dématérialisée, sur le site internet du syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans, SACO, <https://www.saco-assainissement.fr>,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie du Bourg-d'Oisans suivant ses horaires d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SACO. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Audrey PAOLI, directrice adjointe au SACO.

Ce projet de zonage d'assainissement a été dispensé d'évaluation environnementale par la décision n°2024-ARA-10KPP-3694 de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 février 2025, jointe au dossier d'enquête publique.

Les éventuelles observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur chacun des 4 registres d'enquête ouverts à cet effet accompagnant chaque dossier d'enquête, à savoir au siège du SACO, dans les mairies de Bourg-d'Oisans, des Deux-Alpes et à la mairie annexe de l'Alpe d'Huez.

ENQUETE : LES GRANDS DEFIS DES STATIONS DE DEMAIN

Chers habitants,

Votre satisfaction nous est chère. Aussi, nous vous remercions de prendre 10 min de votre temps pour répondre à quelques questions qui nous permettront de mieux appréhender vos attentes pour bien vivre en station demain. Cette enquête est totalement anonyme.

Répondre à l'enquête : [IC](#)

PROJET IMMOBILIER ECLOSE OUEST



Répondre aux besoins variés de logements des habitants, des salariés et des acteurs économiques de la Commune est un objectif de la politique de l'habitat portée par la municipalité. C'est pour cette raison que nous sommes engagés en faveur de la mixité d'offres de logements sur l'Alpe d'Huez.

En lien avec la société TRIGNAT, le projet immobilier de l'Eclosé Ouest progresse efficacement. Il est situé sur la butte de l'Eclosé côté Ouest.

Les logements disponibles incluent :

- des logements en bail social,
- des logements en accession à prix maîtrisé (6000 € le m²).

En attendant la prise en charge commerciale de la société TRIGNAT, toute personne intéressée est invitée à contacter la mairie par mail : info@mairie-alpedhuez.fr

En précisant dans le mail :

Nom :

Prénom :

Type de logement souhaité :

- Un logement permanent en accession à prix maîtrisé,
- Un logement saisonnier,
- Un logement social.

Surface souhaitée :

Type de logement souhaité (T1, T2, ...) :

Coordonnées :

- Adresse
- Téléphone
- Mail

Toutes les informations seront passées ensuite aux concernés avec plus d'explications pour chaque cas.

DIVERS

FRANCE SERVICES OISANS

On vous accueille !
PROCHE DE VOUS. PROCHE DE CHEZ VOUS.

**PLANNING PERMANENCES EXTERIEURES
FRANCE SERVICES OISANS
PREMIER SEMESTRE 2025**

ALLEMOND	À l'agence postale intercommunale 04 76 89 53 28	MERCREDI APRÈS-MIDI 04/01 + 22/01 + 05/02 19/02 + 12/03 + 28/03 04/04 + 19/04 + 27/05 21/06 + 04/06 + 18/06
LE FRENEY	En mairie 04 76 89 04 35	JEUDI MATIN 16/01 + 20/02 + 15/03
LIVET-GAVET	À l'agence postale 04 76 88 42 46	VENDREDI MATIN 07/02 + 04/04 + 06/06
HUEZ	En mairie 04 76 88 21 21	MARDI MATIN 14/01 + 26/01 + 30/01 11/02 + 25/02 + 08/04 13/05 + 27/05 + 10/06 24/06
LES DEUX ALPES	À la maison des habitants 04 76 80 59 30	VENDREDI MATIN 10/01 + 14/02 + 14/03 11/04 + 14/05 + 13/06
	À la mairie centrale de Maison-de-Lans 04 76 89 04 26	24/01 + 30/03 + 23/05
MIZOËN	En Mairie 04 76 40 11 39	JEUDI APRÈS-MIDI 20/03 + 19/06
BESSE	En Mairie 04 76 90 25 82	MARDI APRÈS-MIDI 21/01 + 16/04
CLAVANS	En Mairie 04 76 90 81 73	JEUDI APRÈS-MIDI 22/02 + 14/06

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

France services Oisans
38 rue Aristide Briand, Le Bourg-d'Oisans
fenceservices@ccoisans.fr / 04 76 80 02 06

ccoisans.fr

DU 31/03 AU 12/05/2025 **Ecologic**

RAPPORTEZ VOS MATÉRIELS DE SKI USAGÉS

SKI, BÂTON, CHAUSSURE, CASQUE, MASQUE, RAQUETTE, LUGE, SKI DE FOND, SNOWBOARD, PATINS À GLACE

Vous pouvez aussi déposer vos autres articles de sport, sauf les textiles

RENDEZ-VOUS POUR LA COLLECTE
ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA MONTAGNE

Les Deux Alpes 9h30-12h / 13h-17h
0 0 0 0 0 0 0 0

Alpe-d'Huez 9h30-12h / 13h-17h
0 0 0 0 0 0 0 0

QUI DEVIENNENT VOS MATÉRIELS ?

CENTENAIRE DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA HOUILLE BLANCHE ET DU TOURISME EN OISANS

17 MAI > 30 OCT

USURE DES VERRES

LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES

Tous publics - Gratuit

17 MAI 9H30/22H

tous enfants d'ICARE

BALLET AÉRIEN

SPECTACLE JEAN-LOUIS LÉVEL
DE LA PLACE DU MARCHÉ AU TERRAIN DE FOOT DU BOURG D'OISANS

Info trafic Rhône-Alpes

RD 1091

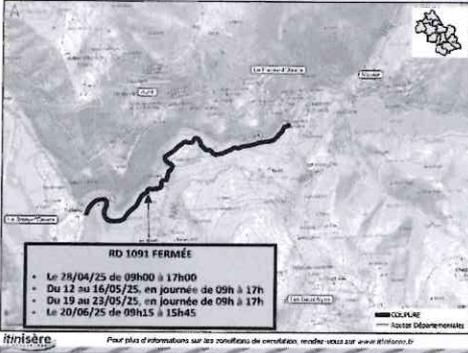
Tunnel des Commères et Tunnel de l'Infernet
Travaux de sécurisation vis-à-vis des chutes de blocs et travaux de rénovation des équipements

COMMUNE DES DEUX ALPES

À compter du lundi 28 avril et jusqu'au vendredi 20 juin 2025, le Département de l'Isère engage des travaux sur la RD 1091, secteur de la rampe des Commères : la protection vis-à-vis des chutes de blocs des talus et / ou falaises de bord de route.

Ces travaux entraînent les restrictions suivantes sur la RD 1091 :

- COUPURE** le lundi 28 avril 2025 de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** du lundi 28 avril à 17h00 au lundi 12 mai 2025 à 09h00 (24h/24 et 7j/7).
- COUPURE** du lundi 12 mai au vendredi 16 mai 2025, en journée de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** du vendredi 16 mai à 17h00 au lundi 19 mai 2025 à 09h00 (24h/24).
- COUPURE** du lundi 19 mai au vendredi 23 mai 2025, en journée de 09h00 à 17h00.
- ALTERNAT** (24h/24 et 7j/7) du 23 mai à 17h00 au vendredi 20 juin 2025 à 09h15.
- COUPURE** le vendredi 20 juin 2025 de 09h15 à 15h45.



RD 1091 FERMÉE

- Le 28/04/25 de 09h00 à 17h00
- Du 12 au 16/05/25, en journée de 09h à 17h
- Du 19 au 23/05/25, en journée de 09h à 17h
- Le 20/06/25 de 09h15 à 15h45

Plus d'informations sur les conditions de circulation, rendez-vous sur www.itsisere.fr

TOMORROWLAND WINTER 2025



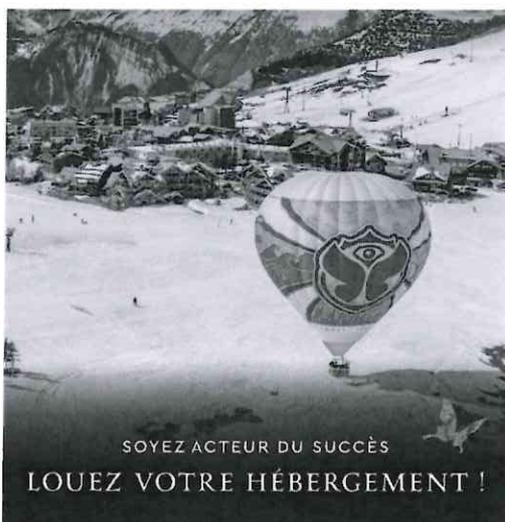
Une 5ème édition réussie !

La cinquième édition de Tomorrowland Winter s'est achevée, offrant une semaine magique à l'Alpe d'Huez du 15 au 22 mars 2025. Les visiteurs ont profité d'une expérience unique alliant ski et musique électronique ! Pour revivre les moments forts de Tomorrowland Winter 2025, des replays sont disponibles sur tomorrowland.com, l'application Tomorrowland et One World Radio.

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025

L'Aftermovie Tomorrowland Winter 2025 vient de sortir ! Retrouvez le film en cliquant sur ce lien : <https://youtu.be/1zcTFxuG-II?si=o-FBAQHqW-KrpXcs>

Et si nous parlions déjà de 2026 ?



En tant que propriétaires, acteurs investis dans la vie de la station, votre participation aux événements organisés à l'Alpe d'Huez est un facteur clé du succès de votre station.

Bénéficiez de conseils précieux afin adaptez votre offre aux attentes des visiteurs et assurez-vous une visibilité optimale pour les prochaines éditions.

Contactez l'équipe dès maintenant :

ambassadeur@tomorrowlandwinter.com &
tomorrowlandwinter@sunwebgroup.com

Ouverture commerces

Jusqu'au 30 mai

Permanences déclaration de
revenus

Planning France services

Mai

TABLE RONDE CCO

Retrouvez toutes les informations de la CCO

BIEN PREPARER SA
RETRAITE

Ateliers, forum, webinaire...

Copyright © 2025 Station de l'Alpe d'Huez, All rights reserved.
La station de l'Alpe d'Huez vous informe.

Our mailing address is:

Station de l'Alpe d'Huez
226 Route de la Poste, Huez, France
Huez 38750
France

[Add us to your address book](#)

[unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

